

# à SAVOIR

## INFO POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les bouteilles en verre et autres récipients en verre, les journaux et les magazines, ainsi que les vêtements usagés sont à déposer aux points d'apport volontaire habituels, afin d'être recyclés.

Retrouvez l'emplacement des points d'apport volontaire sur le site [www.lombric.com](http://www.lombric.com)



UN DOUTE,  
UNE QUESTION ?  
SMITON-LOMBRIC

[www.lombric.com](http://www.lombric.com)



ou 0 800 814 910

N° Vert (appel gratuit de  
puis un poste fixe)



## INFO ENCOMBRANTS



### DÉCHETS ACCEPTÉS À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Volume maximum  
1m<sup>3</sup> / foyer / collecte

- Les meubles usagés.
- Les déchets issus de travaux, hors gravats : évier, ballons d'eau chaude, portes, fenêtres...
- Les déchets divers : landaus, jouets de grande taille...
- Les grands cartons pliés et exempts de tout contenu : attention les cartons non pliés et remplis d'objets, de films plastiques ou de polystyrène ne seront pas collectés.



### DÉCHETS NON AUTORISÉS À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : réfrigérateurs, fours, lave linges, ordinateurs, téléviseurs, aspirateurs...
- Les déchets dangereux : pots de peinture, batteries, solvants, produits liquides...
- La fonte : radiateurs, baignoires
- Les objets de taille inférieure à 30 cm.
- Les faïenceries : WC, baignoires, bidets...
- Les ordures ménagères.
- Les gravats
- Les cartons remplis d'objets
- Les pneus.

À l'exception des ordures ménagères et des cartons remplis d'objets, les autres déchets interdits dans les encombrants, sont collectés en déchèteries.

Pour les DEEE vous pouvez également utiliser le 1 pour 1 (pour tout nouvel appareil électrique acheté, votre magasin est tenu de reprendre l'ancien).

LES COMMUNES DE  
RUBELLES ET DE  
VOISENON SONT  
RATTACHÉES À LA  
DÉCHÈTERIE DE  
VAUX-LE-PÉNIL  
Rue du Tertre de Chérisy  
tél : 0 800 814 910

HORAIRE D'OUVERTURE  
Ouverture tous les jours y compris  
les jours fériés (à l'exception des  
1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre)

du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre  
Semaine : 13h45 - 19h  
Samedi : 10h - 19h  
Dimanche : 10h - 13h

du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars  
Semaine : 14h - 18h  
Samedi : 9h - 18h  
Dimanche : 10h - 13h